Image not found or type unknown

Refus de délivrer la facture de réparation

Par **hamid1964**, le **24/10/2016** à **14:40**

le 25 juillet ,j ai effectué une vidange de ma voiture chez mon garagiste habituel à 80 euros. celui ci ne m a pas délivré de facture prétextant qu il allait me la faire plus tard et que je dois repasser la prendre dans la semaine ,
je suis rentré chez moi et je n ai pas utilisé la voiture que le dimanche 31 juillet ,j ai fais 30 km et le moteur s est bloqué et ,il n est pas besoin d etre mécanicien pour savoir que la principale cause de blocage d un moteur, c est une mauvaise lubrification et donc j en ai conclut que la panne vient de la vidange.
je suis revenu le voir le 1er août,mais il etait fermé pendant tout le mois d août (vacances) en septembre ,je suis allé le voir ,il me dit reviens la semaine prochaine ,j essayerai de te trouver un moteur,il m a fait le coup 3 ou 4 fois ,au bout de la 4eme fois ,je lui parlé un peu sec en disant qu il faut qu il prenne ses responsabilités et que je suis à pied depuis le 31 juillet 2016.La ,il m a envoyé balader ,je lui ai écrit un courrier avec accusé de réception lui rappelant l obligation du résultat et l obligation de me fournir une facture .il a fait le sourd d oreille ,je n ai donc ni facture ,ni véhicule qui marche, merci de m éclairer sur les démarches à faire ,sachant que c est un petit garage qui ne délivre jamais de factures à ses clients ,merci pour vos réponses

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés